

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2024**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MOIVRE À LA COOLE**

La réunion a débuté le 23 mai 2024 à 20h30 sous la présidence du Président, Monsieur VALENTIN Julien.

**Membres présents :**

Monsieur ADNET Michel  
Madame ADNET Milène - 2ème Vice-Présidente  
Monsieur APPERT Didier  
Monsieur BIAL Philippe  
Monsieur BODIN Alexandre  
Monsieur BREMONT Alexandre  
Madame CHAMPAGNAC Aurélie  
Monsieur CHARNOTET Stéphane  
Madame CHOSROES Carole  
Madame DIDIERGEORGE Catherine  
Madame DRAN Evelyne  
Madame DROUIN Françoise  
Monsieur HERBILLON Daniel  
Monsieur JACOB Ludovic  
Monsieur LAPIE Raymond  
Monsieur MANGEART Jean-Christophe  
Madame MATHIEU Claudy  
Monsieur MATHIEU Dominique  
Monsieur MELLET Freddy  
Madame MOINEAU Hélène  
Monsieur OURY Victor  
Monsieur PERARDEL Joël  
Monsieur PIERRE Maurice  
Monsieur PIGNY Eric  
Monsieur PILLET Jean-Jacques  
Monsieur PONSIGNON Daniel  
Madame PUJOL Catherine - 4ème Vice-Présidente  
Madame ROBERT Céline  
Monsieur ROUSSINET Jérôme  
Monsieur SCHULLER René - 3ème Vice-Président  
Madame STEPHAN Murielle  
Monsieur VALENTIN Julien - Président  
Monsieur VOISIN DIT LA CROIX Noël - 5ème Vice-Président

**Membres absents représentés :**

Monsieur ACOSTA Gérard Pouvoir donné à M JACOB Ludovic  
Monsieur ARNOULD Jean-Claude Pouvoir donné à Mme ROBERT Céline  
Madame BRAZE Anne Pouvoir donné à M PIGNY Eric  
Madame DUVAL Célia Pouvoir donné à Mme ADNET Milène - 2ème Vice-Présidente  
Monsieur HERISSANT Etienne Pouvoir donné à M SCHULLER René - 3ème Vice-Président  
Monsieur JACQUET Michel Titulaire de M MATHIEU Dominique  
Monsieur LEONE Raphaël Pouvoir donné à M BREMONT Alexandre  
Monsieur MATHIEU William Titulaire de Mme MATHIEU Claudy

Monsieur VANSANTBERGHE Pascal - 1er Vice-Président Titulaire de M PONSIGNON Daniel  
Monsieur VETU Eric Pouvoir donné à M ADNET Michel

**Membres absents :**

Monsieur DEFORGE Marc  
Monsieur JOLY Maxime  
Monsieur MELLIER André  
Monsieur ROSSIGNON Jean-Marie (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Didier APPERT

Le quorum (plus de la moitié des 44 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

1435\_2024 - Modification du Bureau du Conseil Communautaire  
1436\_2024 - Avis projet parc éolien COUPETZ  
1437\_2024 - Tarif séjour été  
1438\_2024 - Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne  
1439\_2024 - Désignation CT OPAH  
1440\_2024 - Création de poste Responsable des Affaires Générales  
- Questions diverses

---

<b>1435_2024 - Modification du Bureau du Conseil Communautaire</b>
--------------------------------------------------------------------

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « le bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. »

Vu la délibération N° 898-2020 du 9 juillet 2020, d'élection du Président et des Vice-Présidents,

Vu la délibération N° 899-2020 du 16 juillet 2020, d'élection des membres du Bureau,

Vu la délibération N° 1137-2022 du 17 mars 2022, de modification des membres du Bureau,

Considérant l'évolution des contraintes, de la complexité des enjeux, et la volonté du Conseil communautaire de mener à terme ses projets en cours,

Monsieur le Président propose que le bureau de la Gouvernance de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole soit composé du Président, de 6 Vice-Présidents et de 8 délégués titulaires.

Ont été élus et composent le bureau de la Gouvernance les membres suivants :

- M. Julien VALENTIN, président.

Pour les affaires liées à l'urbanisme, et l'aménagement :

- M. Pascal VANSANTBERGHE, premier vice-président,
- M. Eric PIGNY, délégué communautaire titulaire,
- M. Jean-Christophe MANGEART, délégué communautaire titulaire.

Pour les affaires liées au social et au scolaire :

- Mme Milène ADNET, deuxième vice-présidente,
- Mme Catherine PUJOL, quatrième vice-présidente,
- M. Freddy MELLET, délégué communautaire titulaire,

- M. Raymond LAPIE, délégué communautaire titulaire,
- Mme Célia DUVAL, déléguée communautaire titulaire.

Pour les affaires liées aux finances, budgets et marchés publics :

- M. René SCHULLER, troisième vice-président.

Pour les affaires liées à l'environnement :

- M. Noël VOISIN DIT LA CROIX, cinquième vice-président,
- M. Joël PERARDEL, délégué communautaire titulaire.

Pour les affaires liées au PLUi et au Tourisme :

- M. Michel ADNET, sixième vice-président,

Pour les affaires liées aux relations institutionnelles et protocolaires :

- M. Eric VETU, délégué communautaire titulaire,

Pour les affaires liées à la communication :

- M. Maxime JOLY, délégué communautaire titulaire,

#### **40 voix pour**

<b>1436_2024 - Avis projet parc éolien COUPETZ</b>
----------------------------------------------------

Messieurs Julien VALENTIN, René SCHULLER et Eric PIGNY ne participent pas au vote.

Monsieur le sixième Vice-Président présente à l'assemblée le projet de « parc éolien de Coupetz 2 » situé sur la commune de Coupetz.

Le projet éolien se compose des éléments suivants :

- De 3 éoliennes culminant à une hauteur en bout de pale à 150 mètres ;
- D'un réseau de câbles haute-tension (HTA) enterré ;
- De chemins d'accès, plateformes de grutage et de retournement, virages ;
- D'un poste de livraison électrique

Le projet se situe à plus de :

- 1.4 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Coupetz ;
- 2.34 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Cernon ;
- 3 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Faux-Vésigneul ;
- 4 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Saint-Quentin-sur-Coole ;
- 5 km des parties actuellement urbanisées de la commune de Togny-aux-Bœufs ;
- 5.2 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Vitry-la-ville ;
- 5.5 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Breuvery-sur-Coole ;
- 5.81 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Mairy-sur-Marne ;
- 6.52 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Cheppes-la-Prairie ;
- 7 Km des parties actuellement urbanisées de la commune de Nuisement-sur-Coole ;

Monsieur le sixième Vice-Président propose à l'assemblée de donner son avis sur le projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :**

**DÉCIDE** de donner un avis de non-opposition au projet de parc éolien sous réserve d'un avis favorable de la commune ;

**36 voix pour**

**4 non-participants** : M HERISSANT Etienne (représenté), M PIGNY Eric, M SCHULLER René, M VALENTIN Julien

#### **1437\_2024 - Tarif séjour été**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un séjour à La Bresse dans les Vosges va être proposé aux enfants de la Communauté de communes durant la semaine du 26 au 30 août 2024.

Il convient de délibérer des tarifs à facturer aux familles pour cette prestation.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de facturer le séjour été 2024 aux familles selon les tarifs ci-dessous :

Tarifs du séjour été selon le quotient familial des familles	
< 750€	270,00 €
Entre 750€ et 1249€	300,00 €
>= 1 250€	330,00 €

**40 voix pour**

#### **1438\_2024 - Modification des statuts et du périmètre du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5211-18 et L. 5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L. 5711-1 du même code ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole ;

Considérant la demande du 25/09/23 de la Communauté Urbaine du Grand Reims d'intégrer les communes BILLY-LE-GRAND, TREPAIL, VAUDEMANGE, VILLE-EN-SELVE qui se situent sur le bassin versant de la Marne Moyenne

Considérant la délibération **2024-15 « Modification des statuts pour permettre l'évolution du périmètre du S3M »**, approuvée lors de l'assemblée du Comité Syndical du S3M du 12/04/2024 ;

Considérant que le S3M a consulté l'ensemble de ses membres par courrier en date du 18/04/2024 ;

Le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la modification du périmètre et des statuts du S3M ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide :**

**D'APPROUVER** la modification du statut du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne selon la rédaction proposée,

**D'ACCEPTER** l'adhésion au Syndicat Mixte de la Marne Moyenne de 4 nouvelles communes : BILLY-LE-GRAND, TREPAIL, VAUDEMANGE, VILLE-EN-SELVE,

**D'ACCEPTER** l'extension du périmètre du Syndicat Mixte de la Marne Moyenne pour les communes qui en ont fait la demande ;

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à la présente délibération.

## 40 voix pour

### 1439\_2024 - Désignation CT OPAH

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.303-1 ;

Vu la délibération N° 1044-2021 du 20 mai 2021 décidant du lancement de l'opération OPAH de 2021 à 2024 ;

Vu la délibération N° 1046-2021 du 20 mai 2021 décidant de la désignation des membres du Comité de Pilotage et du Comité Technique de l'OPAH

Considérant que le Comité de Pilotage, chargé de débattre des orientations stratégiques de l'opération, se réunit une fois par an. Le Comité Technique, chargé de l'analyse des dossiers de demandes de subvention se réunit tous les 45 jours et sélectionne les dossiers auxquels sont octroyées des subventions dans le cadre de l'OPAH.

Il convient de désigner les représentants de la CCMC au sein de ces instances par deux délégués pour le Comité de Pilotage et deux délégués pour le Comité Technique ainsi que leurs suppléants respectifs

Pour rappel, le conseil à décider de désigner le 20 mai 2021 :

- Mme Milène ADNET, M. Pascal VANSANTBERGHE et M. Freddy MELLET comme représentants au Comité de Pilotage ;
- Mme Milène ADNET et M. Pascal VANSANTBERGHE comme représentants au Comité Technique.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de désigner M Michel ADNET comme quatrième membre représentant au comité de pilotage

**DÉCIDE** de désigner M Michel ADNET comme quatrième membre représentant au comité technique

**DÉCIDE** de désigner Mme Célia DUVAL comme suppléante pour représenter Mme Milène ADNET aux comités techniques et comités de pilotages en cas d'absence ou d'indisponibilité.

**DÉCIDE** de désigner M. Jean-Christophe MANGEART comme suppléant pour représenter M. Michel ADNET aux comités techniques et comités de pilotages en cas d'absence ou d'indisponibilité.

**DÉCIDE** de désigner M. Eric PIGNY comme suppléant pour représenter M. Freddy MELLET aux comités techniques et comités de pilotages en cas d'absence ou d'indisponibilité.

**DÉCIDE** de désigner M. Daniel PONSIGNON comme suppléant pour représenter M. Pascal VANSANTBERGHE aux comités techniques et comités de pilotages en cas d'absence ou d'indisponibilité.

## 40 voix pour

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Sur le rapport de l'Autorité territoriale ;

**Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

Art.1 : Un emploi permanent de Responsable des Affaires Générales à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 h 00 est créé à compter du 1er juin 2024.

Art.2 : L'emploi de Responsable des Affaires Générales relève du grade de rédacteur.

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Président, à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires.

Art.4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Art.5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**40 voix pour**

#### **Questions diverses**

M. Jérôme ROUSSINET demande un point sur la démoustication.

M. le Président indique qu'un passage a été effectué, et qu'il est nécessaire d'obtenir des retours précis pour en informer le prestataire.

M. Noël VOISIN informe que l'étude de terrain va être relancée, et à la demande de Mme DROUIN, les cartes seront envoyées aux mairies.

M. Daniel PONSIGNON souhaite un retour sur l'école de Nuisement-sur-Coole.

- Les prestataires d'étude géotechnique ont proposé une surveillance du bâtiment sur une année, ce qui n'est pas concevable. Des études de descente de charge sont en cours. Le Bureau est en attente de solutions qui doivent lui être présentées.
- Sans proposition chiffrée, sans connaître les possibilités d'aide de l'Etat, nous restons sur des hypothèses. Concernant le toit, les éléments chiffrés sont connus et le rapport final d'expert est arrivé. Nous attendons la décision du juge.
- La Communauté de communes essaye de rassembler le plus d'éléments possibles pour avoir une communication claire pour mi-juin.

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 21h40.

Monsieur Didier APPERT  
Secrétaire de séance

Monsieur VALENTIN Julien,  
Président